



LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)

Information n°44 – 13 sept. 2014 mäj 14 octobre 2014 - France POULAIN

L'organisation des Chemins d'Art Sacré

Les Ateliers du Patrimoine de l'Eure visent à regrouper au sein d'une même instance informelle les associations œuvrant en faveur de la protection du patrimoine. Réunis une fois par mois, les participants ont pour objectif de mieux définir les « marqueurs » identitaires du territoire de l'Eure et aussi d'œuvrer à la réalisation de différents projets et actions où l'action collective est un gage de réussite. Ces ateliers portent sur des thèmes de nature variée avec des travaux et des visites sur le terrain, complétés par des apports méthodologiques et techniques et des présentations de travaux de recherche...

En 2014, ce sont les Ateliers du Patrimoine de l'Eure qui organisent les Chemins de l'Art Sacré avec le concours des associations qui en font partie. Citons l'AMSE, la Fondation du Patrimoine, les Vieilles Maisons Françaises, les Maisons Paysannes de l'Eure, ARBRES, la Sauvegarde de l'Art Français, la Demeure Historique, la Commission Diocésaine d'Art Sacré ainsi que des organismes tels que la Pastorale du Tourisme.

Il est important de bien préciser ce point aux différents partenaires extérieurs afin de valoriser l'action collective que nous menons.

L'expérience acquise cette année nous permet de définir une organisation-type pour une telle manifestation :

1. Le choix de la thématique (entre juillet et octobre n-1)

Il est nécessaire de choisir une thématique fédératrice, large, et qui permettent d'asseoir la visite des églises sur une base de connaissances architecturales, historiques ou locales.

2. La sélection des églises (entre octobre et novembre n-1)

Cette sélection a tout d'abord pour objectif de mettre en évidence les églises les plus représentatives, de les localiser sur un plan, puis de chercher à faire trois circuits (à voir s'il faut rester sur 3 dimanches ou 2) relativement courts en termes de kilomètres. Il est possible que des églises remarquables mais isolées ne soient pas retenues. Il est alors conseillé de les indiquer sur la plaquette en visites supplémentaires possibles.

3. L'envoi des demandes d'autorisations aux mairies et aux curés (au 1^{er} décembre n-1).

Celles-ci s'accompagnent d'une demande de visite si nécessaire pour les besoins photographiques, et d'un courrier informatif pour l'Evêque, le Préfet, le PCG...

4. La formalisation d'un logo, de la plaquette, de l'affiche et d'un communiqué de presse

Il faut également dessiner un logo fédérateur pour les Ateliers du Patrimoine de l'Eure qui puisse être repris sur les différents supports de communication. Il faut également cibler les supports de communication en fonction des publics visés.

5. L'envoi des différents éléments de communication (à partir du mois de janvier n)

—à Eure Tourisme pour parution dans l'Eure d'été

—aux offices départementaux du tourisme

—aux organismes de tourisme par commune

6. L'écriture du support général sur la thématique (entre janvier et avril)

7. L'écriture des fiches descriptives pour chaque église (entre janvier et avril)

8. La désignation des animateurs par site (à faire dès mars-avril)

Il convient de prévoir l'organisation de pré-visites sur site si nécessaire, la réalisation de la liste récapitulative des églises choisies ainsi que celles des animateurs, des contacts locaux, des personnes et lieux d'accueil pour le pique-nique et des personnes d'accueil pour le cocktail d'initiation.

9. La réalisation d'une carte à donner aux personnes désireuses de se rendre sur les lieux de visite avec les coordonnées GPS de chaque église (à réaliser en mai).

10. L'organisation d'un Atelier du Patrimoine de l'Eure spécifique en juin pour tous les participants et animateurs (avec possibilité d'inviter les maires et les curés à cette occasion) afin de visiter tous les sites et de bien préciser les caractéristiques propres à chaque église.

11. Le rappel dans la semaine qui précède chaque dimanche des personnes-contacts afin de vérifier que tout est prêt et l'envoi d'un nouveau communiqué de presse à grande ampleur.